

D. Politique relative aux Droits de l'Homme

1. Introduction

ProPartners s'engage à défendre et respecter les droits de l'homme dans tous les aspects de ses opérations. Cette politique décrit notre engagement en matière de droits humains et établit des directives pour nos interactions avec les clients, employés, fournisseurs et autres parties prenantes dans le cadre de nos services de formation, de conseil et de gestion de projets. Elle fait partie intégrante de nos contrats et illustre notre engagement envers des pratiques commerciales éthiques.

2. Champ d'application

Cette politique relative aux droits de l'homme s'applique à tous les employés, contractants, fournisseurs et partenaires de ProPartners et est intégrée dans nos procédures opérationnelles, cadres de gestion de projets et partenariats.

3. Engagement envers les Droits de l'Homme

3.1. Respect des Droits

ProPartners adhère aux principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi qu'aux lois locales applicables. Nous veillons à: Promouvoir la santé, la sécurité, la dignité et le bien-être de toutes les personnes.

Interdire la discrimination, le harcèlement et toute forme de violence sur le lieu de travail.

Respecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales.

3.2. Compréhension des Risques relatifs aux Droits de l'Homme

Nous reconnaissons que nos opérations peuvent affecter les droits de l'homme et nous nous engageons à évaluer ces risques par:

Des évaluations périodiques d'impact sur les droits de l'homme.

L'engagement avec les parties prenantes pour comprendre leurs perspectives et préoccupations.

La mise en œuvre de mesures correctives lorsque des risques sont identifiés.

4. Pratiques d'Emploi

4.1. Politique de Non-Discrimination

ProPartners est engagée pour l'égalité des chances et interdit toute discrimination fondée sur la race, l'ethnie, le genre, l'orientation sexuelle, la religion, le handicap, l'âge ou toute autre caractéristique.

4.2. Négociation Collective et Liberté d'Association

Nous respectons le droit des employés à s'associer librement et à participer à la négociation collective.

4.3. Travail des Enfants et Travail Forcé

ProPartners interdit strictement le recours au travail des enfants et au travail forcé sous toutes ses formes. Nous sommes engagés à protéger les droits des jeunes travailleurs.

5. Participation Communautaire

5.1. Respect des Communautés Locales

Nous nous engageons à interagir avec les communautés locales de manière respectueuse de leurs droits et pratiques culturelles, notamment par:

La réalisation d'évaluations d'impact social.

L'implication des communautés locales dans les processus décisionnels concernant les projets qui les affectent.

La création d'opportunités pour les entreprises et la main-d'œuvre locales.

5.2. Transparence et Communication

ProPartners maintiendra la transparence dans ses opérations et communiquera ouvertement

avec les communautés concernées sur les impacts potentiels, avantages et opportunités.

6. Mise en œuvre et Suivi

6.1. Formation et Sensibilisation

Tous les employés et parties prenantes recevront une formation sur notre politique relative aux droits de l'homme afin de promouvoir la compréhension et le respect.

6.2. Mécanisme de Réclamation

ProPartners mettra en place un mécanisme de réclamation permettant aux employés, clients et parties prenantes externes de signaler toute préoccupation relative aux droits de l'homme, garantissant:

La confidentialité et la protection contre les représailles.

La résolution rapide des plaintes.

6.3. Rapport et Responsabilisation

Nous intégrerons nos engagements en matière de droits de l'homme dans les rapports et évaluations pertinents et rendrons compte à nos groupes d'intérêt.

7. Amélioration Continue

7.1. Suivi et Révision

ProPartners révisera et mettra régulièrement à jour cette politique pour assurer son efficacité et son alignement avec l'évolution des normes en matière de droits de l'homme.

7.2. Retour des Parties Prenantes

Nous apprécions et recherchons activement les retours des parties prenantes sur nos pratiques en matière de droits humains afin de favoriser une amélioration continue.

8. Conclusion

Chez ProPartners, nous croyons que le respect des droits de l'homme est fondamental pour notre réussite et notre durabilité. Nous attendons de nos partenaires, fournisseurs et clients qu'ils respectent des standards similaires en matière de droits humains dans leurs opérations.

En intégrant cette politique dans notre processus de recrutement, nous souhaitons contribuer à

une société plus juste et équitable.

Cette Politique relative aux Droits de l'Homme sera fournie à tous les clients dans le cadre du

processus de recrutement afin d'assurer une compréhension et un accord mutuels sur les standards et pratiques en matière de droits de l'homme.

